



## Problème avec notre propriétaire

Par **alex45\_old**, le **02/06/2007** à **21:26**

Bonjour, je vous écris car j'aurai une ou deux questions à vous poser.

Je vous explique :

situation générale : vieux corps de ferme séparé en deux avec une cour commune côté locataire et une cour privée côté propriétaire.

Je voulais savoir si notre propriétaire avait le droit de nous imposer de laisser notre portail ouvert (car elle gare sa voiture dans la cour commune) ?

De plus, je voulais savoir si elle avait le droit de faire passer son chien côté cour commune quand bon lui chante sans nous demander notre avis.

En espérant que vous pourrez répondre à mes questions, recevez mes salutations distinguées.

Alex45

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **22:33**

Bonjour.

A priori, j'aurai tendance à dire non.

A partir du moment où vous êtes locataire de la cour commune, alors, la proprio n'a plus rien à y foutre, ni elle, ni son clébard.

En revanche, vérifiez bien que vous soyez bien le locataire de la cour commune.

Cdt.